

**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal
du mardi 21 mai 2024 à 18h30**

Membres présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Pascal NAVEAU, Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Jacky DEREY, Madame Denise ERACLAS.

Absents excusés : Monsieur Jean-François BEGE pouvoir donné à Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Jean-Pierre CHARDON pouvoir donné à Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Jacques JAHANDIER pouvoir donné à Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Benoît RAFFIN pouvoir donné à Monsieur Pascal NAVEAU, Monsieur Patrick ANDRE donné à Monsieur Jacky DEREY.

Formant la totalité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombres de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8 + 5 pouvoirs

Le quorum étant atteint, la séance a pu débuter.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 par Madame le Maire, Catherine STROH.

Madame Denise ERACLAS assure les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Madame le Maire présente le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. L'assemblée procède à une lecture, permettant aux membres de revisiter les discussions et les décisions prises en décembre.

- Madame le Maire demande si le Conseil a des observations à formuler ou des questions.
- Le conseil n'a aucune remarque.
- Madame le Maire demande de procéder au vote.

Le procès-verbal du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Avis sur le projet de parc éolien sur la Commune de Charency - Moussonvilliers

Madame le Maire informe le conseil municipal des études d'implantation d'éoliennes sur la commune Moussonvilliers (commune déléguée de la commune nouvelle de Charency). La commune a participé à l'enquête publique organisée par la préfecture de l'Orne du 22 avril au 7 mai 202. Dans le cadre de cette enquête publique, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal de La Ferté-Vidame de se prononcer sur le projet d'implantation d'éoliennes.

- *Monsieur Jérémie Maîtrejean demande quel sera l'emplacement de ce parc ?*

Madame le Maire répond qu'il se situe dans un couloir de vent qui est en parallèle de la route nationale RN12, à environ 1,5 km de celle-ci, entre le bourg de Saint-Maurice-lès-Charencey à l'ouest de Moussonvilliers à l'est, sur une emprise de 3 km de long et 400 mètres de large. Elle précise que ce parc serait implanté à 9,4 km du centre-ville historique de La Ferté-Vidame et à 4,3 km de la Chapelle de Réveillon (classée au titre des Monuments Historiques).

- *Madame Denise ERACLAS demande s'il y a eu des pétitions contre le projet et si nous avons eu le retour de l'enquête publique.*

Madame le Maire informe avoir été contactée par l'association LAVRE, qui s'oppose au projet. Elle rappelle également que le Conseil Municipal a déjà été amené à se prononcer sur un projet similaire en 2021, à l'issue duquel il avait exprimé un avis défavorable. De plus, Madame le Maire précise que la mairie n'a pas encore reçu les résultats de l'enquête publique à ce jour.

- *Monsieur Pascal NAVEAU demande si le nouveau projet se trouve au même endroit que le précédent ?*

Madame le maire confirme que c'est l'emplacement est identique.

- *Monsieur Pascal NAVEAU se questionne sur l'impact esthétique et touristique que ce projet peu avoir pour la commune du fait de sa proximité avec la chapelle de Réveillon et quel est le gain de l'installation d'un tel projet par rapport à l'impact.*
- *Monsieur Patrice POTTIER s'inquiète du savoir bien combien d'éolienne*

Le conseil municipal, après débat, estime que ce projet d'implantation est de nature à porter atteinte à l'esthétique de notre commune et de ses monuments classés, compte tenu de la proximité du lieu d'implantation avec la Chapelle de Réveillon. Cela pourrait également nuire à la fréquentation touristique. Le conseil municipal est donc défavorable à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à la majorité, contre l'implantation du parc éolien à Moussonvilliers (commune déléguée de la commune nouvelle de Charencey).

ABSENTION : 1

CONTRE : 6 + 5 pouvoirs

POUR : 1

3. Désignation d'un membre du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

La Commune de La Ferté-Vidame adhère depuis plusieurs années au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette adhésion permet d'offrir aux agents de la collectivité des prestations sociales et culturelles.

La Commune est représentée au sein de cet organisme par deux délégués : un représentant des élus et un représentant des agents.

Suite à un courrier de la présidente de la délégation CNAS du département, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation, parmi ses membres, d'un délégué élu au sein du CNAS.

Madame Denise ERACLAS propose sa candidature pour occuper le poste de délégué représentant les élus au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de nommer Madame Denise ERACLAS en tant que délégué local représentant les élus de la Commune de La Ferté-Vidame au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

4. Autorisation de vente de matériel communal

La commune de La Ferté-Vidame est propriétaire d'un certain nombre d'engins roulants et matériels divers afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités. Dans le cadre de la politique de gestion de l'inventaire, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de vendre un combiné à bois.

Madame le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour procéder à la vente du combiné à bois à Monsieur YVON Xavier, domicilié au 18 bis rue du château d'eau - 28300 Cintray, pour un montant de 3 500 €, payable par Madame AVELINE Georgette.

Madame le Maire demande également au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la vente du combiné à bois à Monsieur YVON Xavier pour la somme de 3 500 € payable par Madame AVELINE Georgette.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer tous les actes relatifs à cette vente.

5. Dénomination Place « Henri Léreau »

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des festivités des 80 ans de la Libération, qui se dérouleront du 15 au 18 août 2024, une place de la commune sera inaugurée sous le nom de "Place Henri Léreau" en hommage à ce résistant. Madame le Maire précise que Monsieur Henri Léreau a été choisi en raison de sa reconnaissance officielle en tant que résistant. Afin de mettre à l'honneur les autres familles ayant participé à la résistance, Monsieur Albert Hude organisera une conférence sur les familles fertaises qui y ont contribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination de la place située à l'angle de la rue de la Trigalle, rue Pauline et rue Maurice Levier en « Place Henri Léreau ».

6. Informations diverses

- Vente du terrain 14 rue des carrières.

Madame le Maire rappelle qu'une partie du terrain situé au 14 rue des Carrières est en vente depuis deux ans. La Mairie a reçu une proposition de rachat du terrain de la part du notaire de Monsieur Jacky DEREY. Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas opposés à ce rachat, à condition que les procédures légales soient respectées. Cette décision sera soumise au vote du Conseil lors d'une prochaine séance.

- Installation d'une antenne Free pour supprimer la zone blanche de Bourg Neuf.
Free avait initialement prévu d'installer une antenne sur un terrain appartenant à la commune afin de supprimer la zone blanche de Bourg Neuf. Cependant, ce terrain étant loué en fermage à Monsieur Sauvage, ce dernier a refusé l'installation de l'antenne sur cette parcelle.
En conséquence, nous avons proposé à l'opérateur Free un autre terrain, appartenant à un propriétaire privé, qui a accepté de dédier environ 80 m² à l'installation de l'antenne.
Monsieur Deremy demande si l'utilisation de cette antenne sera exclusive à Free.
Monsieur Bizot précise que l'antenne pourra être utilisée par tous les opérateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h07

Le maire,
Catherine STROH



Le secrétaire de séance,
Denise ERACLAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denise ERACLAS', written over a horizontal line.